

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique****Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique  
et technologique sur les travaux de sa quarante-troisième  
session, tenue à Paris du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2015**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1–2	4
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–7	4
A. Adoption de l'ordre du jour).....	3–5	4
B. Organisation des travaux de la session .....	6	6
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	7	6
III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Point 3 de l'ordre du jour).....	8–15	7
IV. Rapport du Comité de l'adaptation (Point 4 de l'ordre du jour).....	16	8
V. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques (Point 5 de l'ordre du jour).....	17	9
VI. Questions relatives à l'agriculture (Point 6 de l'ordre du jour).....	18–20	9
VII. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 7 de l'ordre du jour).....	21	10



VIII.	Questions relatives à l'état de la science et à l'examen (Point 8 de l'ordre du jour).....	22-33	10
A.	Recherche et observation systématique .....	22-32	10
B.	Examen de la période 2013-2015 .....	33	12
IX.	Impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 9 de l'ordre du jour).....	34-38	12
A.	Forum et programme de travail.....	34-37	12
B.	Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.....	38	13
X.	Questions méthodologiques relevant de la Convention (Point 10 de l'ordre du jour).....	39-43	13
A.	Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'annexe I de la Convention .....	39	13
B.	Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre .....	40	13
C.	Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux .....	41-43	13
XI.	Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour).....	44-58	14
A.	Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto .....	44-47	14
B.	Critères de comptabilisation, de notification et d'examen applicables aux Parties visées à l'annexe I de la Convention qui n'ont pas d'engagement chiffré en matière de limitation et de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement.....	48-50	15
C.	Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 <i>ter</i> ) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer le « volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente ».....	51-53	15
D.	Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme pour un développement propre .....	54-58	16
XII.	Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention (Point 12 de l'ordre du jour).....	59	17
A.	Cadre à prévoir pour diverses démarches .....	59	17
B.	Démarches non fondées sur le marché.....	59	17
C.	Nouveau mécanisme fondé sur le marché.....	59	17
XIII.	Rapports sur d'autres activités (Point 13 de l'ordre du jour provisoire).....	60-67	17
A.	Rapport annuel sur l'examen technique des informations relatives aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	60	17

B.	Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	61-63	17
C.	Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto .....	64-66	18
D.	Rapport sur les mesures internes mises en œuvre par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto, sur la base des informations contenues dans leurs communications nationales .....	67	19
XIV.	Questions diverses (Point 14 de l'ordre du jour).....	68	19
XV.	Clôture et rapport de la session (Point 15 de l'ordre du jour).....	69-75	19

## **I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quarante-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2015 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris-Le Bourget (France).
2. La Présidente du SBSTA, M<sup>me</sup> Lidia Wojtal (Pologne), a ouvert la session le mardi 1<sup>er</sup> décembre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Elle a aussi salué M. Carlos Fuller (Belize) en sa qualité de Vice-Président du SBSTA et M<sup>me</sup> Stasile Znutiene (Lituanie) en sa qualité de Rapporteuse.

## **II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, le SBSTA a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2015/3).
4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit :
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour ;
    - b) Organisation des travaux de la session ;
    - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
  3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
  4. Rapport du Comité de l'adaptation.
  5. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques.
  6. Questions relatives à l'agriculture.
  7. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
  8. Questions relatives à l'état de la science et à l'examen :
    - a) Recherche et observation systématique ;
    - b) Examen de la période 2013-2015.
  9. Impact des mesures de riposte mises en œuvre :
    - a) Forum et programme de travail ;
    - b) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.

10. Questions méthodologiques relevant de la Convention :
  - a) Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - b) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;
  - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
11. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto :
  - a) Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto ;
  - b) Critères de comptabilisation, de notification et d'examen applicables aux Parties visées à l'annexe I de la Convention qui n'ont pas d'engagement chiffré en matière de limitation et de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement ;
  - c) Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer le « volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente » ;
  - d) Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme pour un développement propre.
12. Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention :
  - a) Cadre à prévoir pour diverses démarches ;
  - b) Démarches non fondées sur le marché ;
  - c) Nouveau mécanisme fondé sur le marché.
13. Rapports sur d'autres activités :
  - a) Rapport annuel sur l'examen technique des informations relatives aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - b) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - c) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto ;
  - d) Rapport sur les mesures internes mises en œuvre par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto, sur la base des informations contenues dans leurs communications nationales.
14. Questions diverses.
15. Clôture et rapport de la session.

5. À la même réunion, le SBSTA a décidé que des déclarations seraient faites après l'adoption de l'ordre du jour et l'ouverture des travaux. Des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties, notamment au nom du Groupe des États d'Afrique, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), de la Coalition des pays à forêts tropicales humides, du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne (UE) et de ses 28 États membres, de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, des pays les moins avancés, du Groupe composite et d'un autre groupe de Parties. Des déclarations ont également été faites par des représentants du Comité exécutif de la technologie, du Centre et Réseau des technologies climatiques, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Système mondial d'observation du climat (SMOC), du Comité mondial d'observation de la Terre par satellite (CEOS), ainsi que par des représentants d'ONG représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG représentant les agriculteurs, d'ONG indépendantes spécialisées dans la recherche, d'ONG représentant les syndicats et d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes<sup>1</sup>.

## **B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance, au cours de laquelle la Présidente a appelé l'attention sur le projet de programme de travail publié sur la page Web de la quarante-troisième session du SBSTA<sup>2</sup>. Conformément aux conclusions adoptées précédemment par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)<sup>3</sup> concernant l'achèvement des négociations en temps voulu et les pratiques de travail s'y rapportant, la Présidente a informé le SBSTA qu'elle appliquerait des mesures de gestion du temps strictes afin de renforcer l'efficacité, la ponctualité et la transparence des travaux. La Présidente a également appelé l'attention des représentants sur la date limite, fixée au 3 décembre 2015, à midi, à laquelle tous les groupes devraient avoir achevé leurs travaux pour que les projets de conclusions soient disponibles en temps voulu pour la séance plénière de clôture. Sur proposition de la Présidente, le SBSTA est convenu de suivre le programme de travail précité.

## **C. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1<sup>re</sup> séance, ainsi qu'à sa 2<sup>e</sup> séance, tenue le 4 décembre. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Présidente a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, en vertu duquel le SBSTA était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA a élu M. Tibor Schaffhauser (Hongrie) Vice-Président du SBSTA et M. Aderito Manuel Fernandes Santana (Sao Tomé-et-Principe) Rapporteur.

<sup>1</sup> Toutes les déclarations, y compris celles qui n'ont pas été prononcées pendant les séances plénières, figurent sur le portail des communications à l'adresse suivante : <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=SBSTA>.

<sup>2</sup> [www.unfccc.int/9088](http://www.unfccc.int/9088).

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2014/8, par. 213 et 218 à 221.

### III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

8. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2015/4 et FCCC/SBSTA/2015/INF.8. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu que sa Présidente consulterait les Parties intéressées à ce sujet et présenterait des projets de conclusions au SBSTA à la 2<sup>e</sup> séance. À l'occasion de celle-ci, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-après<sup>4</sup>.

#### 2. Conclusions

9. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les documents ci-après établis pour sa quarante-troisième session :

a) Bonnes pratiques et enseignements à retenir concernant les processus de planification de l'adaptation qui intéressent les écosystèmes, les établissements humains, les ressources en eau et la santé, et concernant les processus et les structures propres à relier la planification de l'adaptation au niveau national et au niveau local : synthèse des études de cas<sup>5</sup> ;

b) Le rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution d'activités au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements<sup>6</sup>.

10. Le SBSTA a remercié l'UE et la Nouvelle-Zélande de leur appui financier à la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

11. Le SBSTA a pris note avec reconnaissance des contributions du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) à l'établissement de la synthèse des études de cas mentionnée à l'alinéa a) du paragraphe 9 a) ci-dessus. Il a estimé que ces activités menées en collaboration avaient renforcé les relations entre le programme de travail de Nairobi, le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA.

12. Le SBSTA a également pris note des précieux échanges d'informations entre les Parties et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi qui ont eu lieu pendant le neuvième Forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi, organisé parallèlement à sa quarante-troisième session, et s'est en outre félicité des précieuses contributions du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts des PMA et des experts des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi du forum. Le SBSTA a demandé au secrétariat de collaborer, suivant les indications de sa Présidente, avec les Parties intéressées et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi compétentes.

13. Le SBSTA a pris note des informations fournies par le PNUE et a accueilli favorablement les travaux en cours dans le cadre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, en particulier la bonne organisation des ateliers

<sup>4</sup> Projets de conclusions figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/L.19.

<sup>5</sup> FCCC/SBSTA/2015/4.

<sup>6</sup> FCCC/SBSTA/2015/INF.8.

d'établissement des priorités dans la sous-région du Conseil de coopération du Golfe<sup>7</sup> et dans la sous-région de l'Afrique australe<sup>8</sup>. Il a également accueilli favorablement l'engagement pris par le PNUE, par le biais de son initiative du réseau mondial de l'adaptation, de mettre en œuvre l'initiative relative aux connaissances en matière d'adaptation dans d'autres sous-régions en 2016, pour donner suite aux conclusions du SBSTA à sa quarante et unième session<sup>9</sup>.

14. Le SBSTA s'est félicité du lancement du portail sur les connaissances en matière d'adaptation (*The Adaptation Knowledge Portal*) dans le cadre du programme de travail de Nairobi<sup>10</sup> et pris acte de son rôle dans la diffusion plus large des connaissances acquises dans le cadre du programme de travail de Nairobi, du Comité de l'adaptation et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, y compris des contributions faites par les Parties, les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et les centres et réseaux régionaux.

15. Le SBSTA a aussi accueilli avec satisfaction les activités ci-après, lancées par le secrétariat, suivant les indications de sa Présidente, pour donner suite aux recommandations du Comité de l'adaptation<sup>11</sup> :

a) Appuyer la réunion d'experts du Comité de l'adaptation, en collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi compétentes, afin d'améliorer les moyens de subsistance et la diversification économique pour renforcer la résilience aux changements climatiques dans le contexte de la planification, de la hiérarchisation et de l'exécution des mesures d'adaptation<sup>12</sup> ;

b) Par le biais du portail sur les connaissances en matière d'adaptation, diffuser les renseignements réunis par le Comité de l'adaptation sur les centres et les réseaux régionaux.

## IV Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 4 de l'ordre du jour)

### Délibérations

16. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2015/2. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 8 de l'ordre du jour du SBI, dans le cadre de consultations informelles animées par M. Anton Hilber (Suisse) et M<sup>me</sup> Malia Talakai (Nauru). À sa 2<sup>e</sup> séance, il a recommandé un projet de décision<sup>13</sup> sur cette question pour examen et adoption à la vingt et unième session de la Conférence des Parties<sup>14</sup>.

---

<sup>7</sup> L'atelier a été organisé en collaboration avec l'Initiative Abou Dhabi sur les données environnementales mondiales et le Gouvernement des Émirats arabes unis.

<sup>8</sup> L'atelier a été organisé en collaboration avec le réseau Sud-Sud-Nord, organisation partenaire du programme de travail de Nairobi.

<sup>9</sup> FCCC/SBSTA/2014/5, par. 19.

<sup>10</sup> <http://www4.unfccc.int/sites/NWP>.

<sup>11</sup> FCCC/SBSTA/2014/5, par. 16.

<sup>12</sup> Pour de plus amples informations sur la réunion d'experts, consulter le site : <http://unfccc.int/9030>.

<sup>13</sup> Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SB/2015/L.3.

<sup>14</sup> Pour le texte adopté, voir la décision 3/CP.21.

## V. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques

(Point 5 de l'ordre du jour)

### Délibérations

17. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2015/1 et FCCC/SB/2015/INF.3. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 10 a) de l'ordre du jour du SBI, dans le cadre de consultations informelles animées par M. Carlos Fuller (Belize) et M<sup>me</sup> Elfriede More (Autriche). À sa 2<sup>e</sup> séance, il a recommandé un projet de décision<sup>15</sup> sur cette question pour examen et adoption à la vingt et unième session de la Conférence des Parties<sup>16</sup>.

## VI. Questions relatives à l'agriculture

(Point 6 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

18. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2015/INF.6 et FCCC/SBSTA/2015/INF.7. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point, dans le cadre de consultations informelles animées par M. Emmanuel Dlamini (Swaziland) et M. Heikki Granholm (Finlande). À sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après<sup>17</sup>.

### 2. Conclusions

19. Le SBSTA a pris note des rapports sur les deux ateliers de session<sup>18</sup> publiés sous les cotes FCCC/SBSTA/2015/INF.6 et FCCC/SBSTA/2015/INF.7.

20. Il a décidé de poursuivre l'examen des rapports visés au paragraphe 19 ci-dessus à sa quarante-quatrième session (mai 2016) et celui des rapports des deux ateliers qui auront lieu durant ladite session sur les questions visées aux alinéas *c* et *d* du paragraphe 85 du document FCCC/SBSTA/2014/2, à sa quarante-cinquième session (novembre 2016), conformément aux paragraphes 83 à 89 du document FCCC/SBSTA/2014/2.

<sup>15</sup> Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SB/2015/L.4.

<sup>16</sup> Pour le texte adopté, voir la décision 12/CP.21.

<sup>17</sup> Les projets de conclusions figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/L.17 ont été adoptés tels que modifiés à la séance plénière.

<sup>18</sup> Organisés par le secrétariat à l'occasion de la quarante-deuxième session du SBSTA, conformément au mandat énoncé au paragraphe 88 du document FCCC/SBSTA/2014/2.

## VII. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 7 de l'ordre du jour)

### Délibérations

21. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2015/3. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 9 de l'ordre du jour du SBI, dans le cadre de consultations informelles animées par M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M<sup>me</sup> Beth Lavender (Canada). À sa 2<sup>e</sup> séance, il a recommandé un projet de décision<sup>19</sup> sur cette question pour examen et adoption à la vingt et unième session de la Conférence des Parties<sup>20</sup>.

## VIII. Questions relatives à l'état de la science et à l'examen

(Point 8 de l'ordre du jour)

### A. Recherche et observation systématique

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

22. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Chris Moseki (Afrique du Sud) et M. Stefan Rösner (Allemagne). À sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après<sup>21</sup>.

#### 2. Conclusions

23. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations faites par les représentants du SMOC, de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du GIEC, de l'OMM, et par l'Australie s'exprimant au nom du CEOS et du CGMS<sup>22</sup>.

24. Il a aussi pris note avec satisfaction du rapport établi par le SMOC, intitulé *Status of the Global Observing System for Climate* (Rapport d'activité sur le système mondial d'observation du climat)<sup>23</sup>, qui contient une évaluation de l'efficacité du système d'observation terrestre et de l'état d'avancement du Plan de mise en œuvre du système mondial d'observation à des fins climatologiques dans le contexte de la Convention (version 2010 actualisée), le résumé du Rapport d'activité<sup>24</sup>, et l'ébauche du nouveau Plan de mise en œuvre de 2016<sup>25</sup>.

---

<sup>19</sup> Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SB/2015/L.5/Rev.1.

<sup>20</sup> Pour le texte adopté, voir la décision 2/CP.21.

<sup>21</sup> Projets de conclusions figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/L.18.

<sup>22</sup> Le texte des déclarations est disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/7528.php>.

<sup>23</sup> Disponible à l'adresse : [http://unfccc.int/files/documentation/submissions\\_from\\_observers/application/pdf/541.pdf](http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_observers/application/pdf/541.pdf).

<sup>24</sup> Disponible à l'adresse : [http://unfccc.int/files/documentation/submissions\\_from\\_observers/application/pdf/542.pdf](http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_observers/application/pdf/542.pdf).

<sup>25</sup> Disponible à l'adresse : [http://unfccc.int/files/documentation/submissions\\_from\\_observers/application/pdf/546.pdf](http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_observers/application/pdf/546.pdf).

25. Le SBSTA a pris note du rapport du SMOC sur un atelier qui a eu lieu du 10 au 12 février 2015 à Bonn (Allemagne) sur le thème « l'amélioration des observations pour la préparation et l'adaptation aux changements climatiques – enseignements à tirer du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC », et a salué la coopération entre le SMOC, le GIEC et le secrétariat, qui ont coorganisé cette rencontre<sup>26</sup>.

26. Le SBSTA a également pris note du rapport conjoint du CEOS et du CGMS sur les progrès réalisés par les agences spatiales fournissant des observations à l'échelle mondiale pour répondre de manière concertée aux besoins pertinents découlant de la Convention<sup>27</sup>.

27. Le SBSTA a en outre pris note du rapport de l'OMM sur les résultats pertinents du dix-septième Congrès météorologique mondial, qui a eu lieu à Genève (Suisse), du 25 mai au 12 juin 2015<sup>28</sup>, et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques<sup>29</sup>.

28. Le SBSTA a salué les progrès accomplis pour améliorer les systèmes d'observation du climat, dans les domaines relevant de la Convention, et a encouragé le SMOC à tenir compte des résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties pendant l'élaboration du Plan de mise en œuvre de 2016<sup>30</sup>.

29. Le SBSTA a invité le SMOC à collaborer avec les partenaires concernés pour continuer de rendre plus accessibles les données et les informations, y compris sur le plan de la compréhension et de l'interprétation, afin de faciliter la prise des décisions concernant les mesures d'adaptation et d'atténuation à prendre aux niveaux national, régional et mondial.

30. Le SBSTA a demandé instamment aux Parties de s'employer à prendre en compte les priorités et les lacunes recensées dans le Rapport d'activité du SMOC, et a invité les Parties et les organisations concernées à contribuer à l'examen du nouveau Plan de mise en œuvre de ce dernier.

31. Le SBSTA a accueilli favorablement le supplément de l'OMM aux directives techniques pour le processus d'élaboration des plans nationaux d'adaptation<sup>31</sup> qui décrit brièvement l'appui que le Cadre mondial pour les services climatologiques pourrait y apporter.

32. Le SBSTA a encouragé les Parties et les organisations concernées à renforcer l'observation systématique pour améliorer la compréhension et la prévision des phénomènes extrêmes.

<sup>26</sup> Disponible à l'adresse : [http://unfccc.int/files/documentation/submissions\\_from\\_observers/application/pdf/543.pdf](http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_observers/application/pdf/543.pdf).

<sup>27</sup> Disponible à l'adresse : [http://unfccc.int/files/documentation/submissions\\_from\\_observers/application/pdf/538.pdf](http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_observers/application/pdf/538.pdf).

<sup>28</sup> Disponible à l'adresse : <http://cg-17.wmo.int/>.

<sup>29</sup> Disponible à l'adresse : [http://unfccc.int/files/documentation/submissions\\_from\\_observers/application/pdf/547.pdf](http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_observers/application/pdf/547.pdf).

<sup>30</sup> Disponible à l'adresse : [http://unfccc.int/files/documentation/submissions\\_from\\_observers/application/pdf/546.pdf](http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_observers/application/pdf/546.pdf).

<sup>31</sup> *Climate Services for Supporting Climate Change Adaptation: Supplement to the Technical Guidelines for the National Adaptation Plan Process*. Disponible à l'adresse : [http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/supplement\\_nap\\_wmo\\_cop21.pdf](http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/supplement_nap_wmo_cop21.pdf).

**B. Examen de la période 2013-2015**

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

**Délibérations**

33. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 13 de l'ordre du jour du SBI, dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Leon Charles (Grenade) et M<sup>me</sup> Gertraud Wollansky (Autriche). À la 2<sup>e</sup> séance, la Présidente du SBSTA a informé les Parties que le SBSTA et le SBI ne pouvaient pas achever leur examen et établir des conclusions concernant l'examen de 2013-2015, et que les Présidents des organes subsidiaires demanderaient d'autres directives à la Présidente de la Conférence des Parties conformément au paragraphe 166 de la décision 2/CP.17<sup>32</sup>.

**IX. Impact des mesures de riposte mises en œuvre**

(Point 9 de l'ordre du jour)

**A. Forum et programme de travail**

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

**1. Délibérations**

34. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 12 a) de l'ordre du jour du SBI, dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par la Présidente du SBSTA et le Président du SBI, M. Amena Yauvoli (Fidji). À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-après<sup>33</sup>.

**2. Conclusions**

35. Le SBI et le SBSTA ont pris note des communications des Parties<sup>34</sup> relatives à la poursuite de l'élaboration du programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et les modalités de son exécution.

36. Le SBI et le SBSTA ont examiné le texte du projet de décision qui figure en annexe au document FCCC/SB/2015/L.2 relatif au Forum et au programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ainsi que les communications des Parties, mentionnées plus haut au paragraphe 35.

37. Le SBI et le SBSTA ont recommandé le texte d'un projet de décision<sup>35</sup> à ce sujet pour un complément d'examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt et unième session<sup>36</sup>.

---

<sup>32</sup> La Conférence des Parties a adopté une décision à ce sujet (décision 10/CP.21).

<sup>33</sup> Projets de conclusions figurant dans le document FCCC/SB/2015/L.6.

<sup>34</sup> Disponibles sur le portail des communications à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=SBSTA>.

<sup>35</sup> Annexe du document FCCC/SB/2015/L.6.

<sup>36</sup> Pour le texte adopté, voir la décision 11/CP.21.

## **B. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto**

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

### **Délibérations**

38. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. À sa 1<sup>re</sup> séance, sur proposition de la Présidente, il est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 9 a) de son ordre du jour et le point 12 a) de l'ordre du jour du SBI. À la même séance, le SBSTA a également décidé que sa Présidente engagerait avec les Parties intéressées des consultations concernant la manière d'examiner ce point de l'ordre du jour à la quarante quatrième session du SBSTA. À sa 2<sup>e</sup> séance, il est convenu de poursuivre l'examen, à sa quarante-quatrième session, de la manière de procéder à cet égard.

## **X. Questions méthodologiques relevant de la Convention**

(Point 10 de l'ordre du jour)

### **A. Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

#### **Délibérations**

39. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Roger Dungan (Nouvelle-Zélande) et M. Seyni Nafo (Mali). À sa 2<sup>e</sup> séance, il a recommandé un projet de décision<sup>37</sup> à ce sujet pour examen et adoption à la Conférence des Parties à sa vingt et unième session<sup>38</sup>.

### **B. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre**

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

#### **Délibérations**

40. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et a décidé d'en reporter l'examen à sa quarante-quatrième session.

### **C. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux**

(Point 10 c) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

41. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2015/MISC.5<sup>39</sup>. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu que sa Présidente consulterait

<sup>37</sup> Projets de conclusions figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/L.22.

<sup>38</sup> Pour le texte adopté, voir la décision 9/CP.21.

<sup>39</sup> Le texte des déclarations liminaires et finales, y compris celles de l'OACI et de l'OMI et celle d'un groupe de Parties ayant demandé que sa déclaration figure dans le rapport de la session est disponible sur le portail des communications, à l'adresse : <http://unfccc.int/5900>.

les Parties intéressées à ce sujet et présenterait des projets de conclusions au SBSTA à la 2<sup>e</sup> séance, à l'occasion de laquelle les conclusions ci-après ont été examinées et adoptées<sup>40</sup>.

## 2. Conclusions

42. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués et des progrès rapportés par les secrétariats de l'OACI et de l'OMI au sujet de leurs travaux en cours relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux<sup>41</sup>, ainsi que des vues exprimées par les Parties au sujet de ces renseignements.

43. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à continuer de lui faire part, à ses sessions futures, des travaux pertinents sur cette question.

# XI. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

## A. Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

44. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Guilherme do Prado Lima (Brésil) et M<sup>me</sup> Anke Herold (Allemagne). À la 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après<sup>42</sup>.

### 2. Conclusions

45. À la demande de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP)<sup>43</sup>, le SBSTA a poursuivi ses travaux visant à évaluer et à prendre en compte les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles qui se rapportent aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto.

46. Le SBSTA a achevé ses travaux sur les questions mentionnées au paragraphe 45 ci-dessus. Il est convenu de soumettre à la CMP le texte des projets de décision sur les incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles qui se rapportent aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto, pour qu'elle les examine et les adopte à sa onzième session<sup>44</sup>.

---

<sup>40</sup> Projets de conclusions figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/L.16.

<sup>41</sup> Tels qu'énoncés dans le document FCCC/SBSTA/2015/MISC.5.

<sup>42</sup> Projets de conclusions figurant dans les documents FCCC/SBSTA/2015/L.27 et Add.1 et 2.

<sup>43</sup> FCCC/KP/CMP/2014/9, par. 34.

<sup>44</sup> Pour les textes adoptés, voir les décisions 3/CMP.11 et 4/CMP.11.

47. À sa quarante-deuxième session, le SBSTA était convenu de soumettre à la CMP un projet de décision sur le programme de formation actualisé à l'intention des membres des équipes d'experts qui participent aux examens annuels au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto, pour qu'elle l'examine et l'adopte à sa onzième session<sup>45</sup>.

**B. Critères de comptabilisation, de notification et d'examen applicables aux Parties visées à l'annexe I de la Convention qui n'ont pas d'engagement chiffré en matière de limitation et de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement**

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

**1. Délibérations**

48. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. do Prado Lima et M<sup>me</sup> Herold. À la 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après<sup>46</sup>.

**2. Conclusions**

49. Le SBSTA a poursuivi, ainsi qu'il avait été convenu à sa quarante et unième session<sup>47</sup>, son examen des critères de comptabilisation, de notification et d'examen applicables aux Parties visées à l'annexe I de la Convention qui n'ont pas pris d'engagement chiffré de limitation ou de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

50. Notant que ces questions étaient dûment traitées dans les projets de textes adoptés en tant que décision 3/CMP.11 et 4/CMP.11, le SBSTA est convenu que les travaux entrepris au titre de ce point de l'ordre du jour avaient été menés à bien.

**C. Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer le « volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente »**

(Point 11 c) de l'ordre du jour)

**1. Délibérations**

51. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. do Prado Lima et M<sup>me</sup> Herold. À la 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après<sup>48</sup>.

<sup>45</sup> Pour le texte adopté, voir la décisions 5/CMP.11.

<sup>46</sup> Projets de conclusions figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/L.28.

<sup>47</sup> FCCC/SBSTA/2014/5, par. 83.

<sup>48</sup> Projets de conclusions figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/L.29 et Add.1.

## 2. Conclusions

52. Faisant suite à la demande de la dixième session de la CMP<sup>49</sup>, le SBSTA a poursuivi son examen des questions ayant trait à la clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer « le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente ».

53. Le SBSTA a achevé ses travaux sur ce point subsidiaire de l'ordre du jour. Il a recommandé un projet de décision sur la question, pour examen et adoption par la CMP à sa onzième session<sup>50</sup>.

## D. Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme pour un développement propre

(Point 11 d) de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

54. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu que sa Présidente consulterait les Parties intéressées à ce sujet et lui présenterait des projets de conclusions à sa 2<sup>e</sup> séance, à l'occasion de laquelle il a examiné et adopté les conclusions ci-après<sup>51</sup>.

### 2. Conclusions

55. Le SBSTA a poursuivi les travaux qu'il mène au titre du programme de travail mentionné au paragraphe 6 de la décision 2/CMP.7, qui vise à examiner et, s'il y a lieu, à élaborer et recommander des modalités et des procédures applicables à des activités supplémentaires éventuelles liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP).

56. Le SBSTA a pris note du résultat de l'évaluation faite par le Conseil exécutif du MDP concernant l'applicabilité des modalités et des procédures figurant dans les décisions 5/CMP.1 et 6/CMP.1 à des activités de projet comprenant la restauration du couvert végétal figurant dans le Rapport annuel 2015 du Conseil exécutif du MDP à la CMP<sup>52</sup>.

57. Rappelant les précédentes demandes qu'il avait adressées au secrétariat concernant l'organisation d'un atelier<sup>53</sup>, le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, pendant sa quarante-quatrième session (mai 2016), un atelier en vue d'identifier les activités de restauration du couvert végétal susceptibles d'être admissibles en tant qu'activités de projet au titre du MDP et des modalités et procédures énoncées dans les décisions 5/CMP.1 et 6/CMP.1, ainsi que les cas dans lesquels de nouvelles modalités et procédures devraient être élaborées pour la restauration du couvert végétal, afin de garantir l'intégrité environnementale du MDP.

---

<sup>49</sup> FCCC/KP/CMP/2014/9, par. 79.

<sup>50</sup> Pour le texte adopté, voir la décision 2/CMP.11.

<sup>51</sup> Projets de conclusions figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/L.20.

<sup>52</sup> FCCC/KP/CMP/2015/5, par. 121 à 123.

<sup>53</sup> FCCC/SBSTA/2013/3, par. 144, FCCC/SBSTA/2013/5, par. 109, et FCCC/SBSTA/2014/2, par. 151.

58. Le SBSTA a décidé de continuer l'examen du programme de travail visé au paragraphe 55 ci-dessus à sa quarante-quatrième session, en vue de recommander un projet de décision sur cette question pour examen et adoption par la CMP à sa douzième session (novembre 2016).

## **XII. Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention**

(Point 12 de l'ordre du jour)

### **A. Cadre à prévoir pour diverses démarches**

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

### **B. Démarches non fondées sur le marché**

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

### **C. Nouveau mécanisme fondé sur le marché**

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

#### **Délibérations**

59. Le SBSTA a examiné les points 12 a) à c) à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu que sa Présidente consulterait les Parties intéressées à ce sujet et lui présenterait des projets de conclusions à la 2<sup>e</sup> séance. À l'occasion de celle-ci, n'étant pas parvenu à un accord, il a décidé de procéder à cet examen à sa quarante quatrième session conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur en vigueur.

## **XIII. Rapports sur d'autres activités**

(Point 13 de l'ordre du jour)

### **A. Rapport annuel sur l'examen technique des informations relatives aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

#### **Délibérations**

60. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance. Il a pris note des informations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/INF.5.

### **B. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

61. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2015/INF.9. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Riitta Pipatti (Finlande) et

M. Washington Zhakata (Zimbabwe). À sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après<sup>54</sup>.

## 2. Conclusions

62. Le SBSTA a pris note du rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I de la Convention publié sous la cote FCCC/SBSTA/2015/INF.9.

63. Le SBSTA a achevé d'examiner la question de l'examen technique en 2016 des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I de la Convention et a recommandé à la Conférence des Parties d'examiner et d'adopter un projet de décision sur cette question à sa vingt et unième session<sup>55</sup>.

## C. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto

(Point 13 c) de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

64. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2015/INF.10/Rev.1. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point, dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Pipatti et M. Zhakata. À sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après<sup>56</sup>.

### 2. Conclusions

65. Le SBSTA a pris note du Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de GES et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto, publié sous la cote FCCC/SBSTA/2015/INF.10/Rev.1.

66. Le SBSTA a achevé d'étudier la question des examens techniques en 2016 des inventaires de GES et des rapports initiaux pour la deuxième période d'engagement des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto, et a recommandé à la CMP d'examiner et d'adopter à sa onzième session le projet de décision sur cette question, publié sous la cote FCCC/SBSTA/2015/L.30/Add.1<sup>57</sup>.

---

<sup>54</sup> Projets de conclusions figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/L.21.

<sup>55</sup> Pour le texte adopté, voir la décision 20/CP.21.

<sup>56</sup> Projets de conclusions figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/L.30 et Add.1.

<sup>57</sup> Pour le texte adopté, voir la décision 10/CMP.11.

**D. Rapport sur les mesures internes mises en œuvre par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto, sur la base des informations contenues dans leurs communications nationales**

(Point 13 d) de l'ordre du jour)

**Délibérations**

67. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance. Il a pris note des informations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2015/INF.4.

**XIV. Questions diverses**

(Point 14 de l'ordre du jour)

**Délibérations**

68. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

**XV. Clôture et rapport de la session**

(Point 15 de l'ordre du jour)

**1. Incidences administratives et budgétaires**

69. À la 2<sup>e</sup> séance du SBSTA, un représentant du secrétariat a donné une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées pendant la session, conformément à l'article 15 du projet de règlement intérieur appliqué.

70. Le secrétariat a informé les Parties que plusieurs activités exécutées lors des négociations menées au cours de la session s'étaient ajoutées à l'appui déjà fourni par le secrétariat, exigeant donc des ressources supplémentaires en 2016 en sus du budget de base pour 2016-2017, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

a) Au titre du point 4 de l'ordre du jour, « Rapport du Comité de l'adaptation », un montant de 1,95 million d'euros sera nécessaire durant la période biennale 2016-2017 pour financer le coût de l'appui à l'exécution du plan de travail du Comité. Pour information, ces fonds sont les mêmes que ceux requis au titre du point 8 de l'ordre du jour du SBI ;

b) Au titre du point 10 a) de l'ordre du jour, « Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'annexe I de la Convention », le secrétariat a été prié de réviser l'application de notification électronique pour le modèle de tableau commun, d'améliorer l'interface logicielle des données des rapports biennaux, et d'étudier les moyens d'établir des liens avec d'autres logiciels et plateformes de présentation de rapports afin de faciliter l'importation et l'exportation de données au niveau de l'activité. Le coût estimé de ces activités s'élève à 140 000 euros ;

c) Au titre du point 13 c) de l'ordre du jour, « Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto », un montant de 325 000 euros sera nécessaire pour financer le coût des activités qu'il est demandé au secrétariat d'entreprendre.

71. Tous les montants indiqués sont des estimations préliminaires fondées sur les informations disponibles au moment de la publication du présent rapport. Au total, des fonds supplémentaires d'un montant de 2,42 millions d'euros devront être fournis pour financer les activités susmentionnées.

72. Le secrétariat a également noté que certaines des conclusions adoptées par le SBSTA et certaines des décisions qu'il avait proposées et adoptées pendant la session en cours auront des incidences budgétaires au-delà de 2017. Les prévisions de dépenses pour la période biennale 2018-2019 seront examinées dans le cadre des procédures budgétaires établies.

## **2. Clôture et rapport de la session**

73. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de sa session<sup>58</sup> et a autorisé le Rapporteur, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président, à achever le rapport de la session et à le mettre à la disposition de toutes les Parties.

74. À la même séance, des représentants de 10 Parties ont fait des déclarations de clôture, notamment au nom du Groupe des États d'Afrique, de l'Alliance des petits États insulaires, du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'UE et de ses 28 États membres, des pays les moins avancés et du Groupe composite. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG représentant les agriculteurs et d'ONG représentant la jeunesse<sup>59</sup>.

75. Avant que la Présidente ne prononce la clôture de sa dernière session en cette qualité, un représentant de la présidence de la Conférence des Parties l'a félicitée pour son travail assidu et les excellents résultats qu'elle a obtenus dans un très court délai. La Présidente a remercié toutes les Parties, les animateurs et l'équipe du SBSTA pour leur appui.

---

<sup>58</sup> FCCC/SBSTA/2015/L.15.

<sup>59</sup> Toutes les déclarations finales sont disponibles à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=SBSTA>.